

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 FEVRIER 2016

## PROCES-VERBAL

Jeudi 25 février 2016 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal ; tous les membres étaient présents sauf Isabelle BITEAU qui a donné pouvoir.

Elle a ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité.

### Ordre du Jour :

- Construction de la nouvelle station d'épuration : présentation par le maître d'œuvre (Egis Eau) du projet et du groupement d'entreprises retenus,
  - Médiathèque : Bilan 2015,
  - Affaires financières et travaux,
  - Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
  - Questions diverses.
- 
- Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration : Présentation par le cabinet Egis Eau de la procédure de consultation et du projet retenu.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la procédure de dévolution du marché qui est la conception-réalisation. La sélection des candidats a été réalisée en Février 2015.

4 ont été retenus pour présenter une offre (procédure adaptée), le marché est fractionné en 2 tranches :

- Tranche ferme : Etudes et permis de construire
- Tranche conditionnelle : Réalisation de la station, démolition des ouvrages non réutilisés, mise en service.
- Prestation supplémentaire : Mise en place d'un bassin d'orage (300 m3)

Il demande ensuite à Egis Eau (C. Marchal et A. Ruard) de présenter le déroulement de la procédure.

Les 4 candidats admis pour présenter 1 offre sont :

- BP2E (Montbrison)
- MSE (Donzère)
- Aqualter (Chartres)
- Hydrel (Le Buisson de Cadouin).

- ❖ Ouverture des plis : le 29 septembre 2015
- ❖ Audition des candidats : 20 octobre 2015
- ❖ Questionnaire pour précisions ou clarifications : 22 janvier 2016
- ❖ Clôture des négociations : 5 février 2016
- ❖ Avis motivé du jury pour le choix de l'attributaire : 23 février 2016
- ❖ Présentation des critères d'analyse et de jugement des offres :
  - Valeur technique
  - Coût des prestations
  - Performances et domaine de traitement garanti
  - Délai global
  - Architecture et intégration

Egis Eau présente et commente ensuite pour chaque offre les avantages et les inconvénients, accompagnés de photos et du plan d'implantation (plan masse et vue architecturale pour chaque candidat).

- Pertinence des process,
- Dimensionnement,
- Adaptabilité et évolutivité de la solution,
- Ergonomie des installations et circulations,
- Qualité du génie civil,
- Qualité des matériaux et matériels,
- Bilan prévisionnel d'exploitation,
- Aspect des ouvrages et bâtiments,
- Synthèse des notations.

Le jury a retenu dans sa séance du 23 février dernier, l'entreprise BP2E (Montbrison) pour un montant de 1.967.000 €uros HT (sans la réalisation du bassin d'orage) et une prestation supplémentaire de 19.500 €uros HT (dégrilleur automatique) – Délai = 64 semaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché.

\*\*\*\*

- **Médiathèque : Bilan 2015 – Yolande BURETTE – Adjointe**

A l'aide d'un power-point, Madame BURETTE présente le bilan d'activités 2015

- ✓ **Fonctionnement :**

- 2 agents du patrimoine,
- 1 agent pour l'entretien (en contrat aidé),
- 10 bénévoles.

- ✓ **Horaires d'ouverture au public :**

- Lundi : de 10 h à 12 h
- Mardi : Réservé aux scolaires
- Mercredi : de 10 h à 12h et de 14 h à 17 h
- Jeudi : Réservé aux scolaires

- Vendredi : de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
  - Samedi : de 10 h à 12 h
- ✓ Tarifs :
- Enfant : 7,50 €
  - Adulte : 14,50 € et 19 € (autres communes)
  - Famille : 21,50 € et 29 € (autres communes)
- ✓ 389 lecteurs actifs dont 72 cartes famille.  
Classes scolaires – Centre de Loisirs – Garderie et Maison de retraite fréquentent aussi la Médiathèque.
- ✓ Partenariat fort avec les établissements scolaires : Prêt de livres – Lecture de contes – Raconte-Tapis – Visite d'expositions.
- ✓ Nombre de prêts :  
11398 en 2015 (en 2014 : 10.351) – Le mercredi est le jour le plus fréquenté.
- ✓ Acquisitions :
- 332 ouvrages ont été acquis (190 pour les enfants et 142 pour les adultes).
  - 121 ont été donnés.
- ✓ Prêts de la Médiathèque Départementale : Passage tous les 15 jours (hors vacances scolaires) d'une navette et possibilité de faire des réservations par Internet. Passage 2 fois par an du Médiabus et Bibliobus. En 2016, une seule fois chacun.
- ✓ Le fonds propre :
- 6.770 livres pour adultes
  - 4.264 livres pour enfants.
- ✓ Animations –  
Quasiment chaque mois.  
Printemps des poètes – Conférence sur les plantes sauvages – Création d'un hérisson avec pages d'un livre – Lecture musicale – Expo

« Passion Chocolat » - Conférence sur le vol à voile – Atelier de découverte d'un logiciel de retouches de photos – Heure du conte avec Irma Quinet.

- ✓ 5<sup>ème</sup> fête du livre le 20 décembre
- ✓ 16 expositions : peintures – photos – sculptures...  
Des présentoirs ont été conçus et réalisés par David Boissières – Agent des services techniques.
- ✓ Projets 2016 avec le 2 Juillet « Nuance d'été » concours de peinture et la fête du livre le 11 décembre.

- **Affaires financières et travaux : Monsieur le Maire**

- Délibérations ci-après adoptées :
  - Subvention allouée à l'Association Prévention Routière pour action de sensibilisation réalisée annuellement à l'école en faveur des jeunes piétons et cyclistes (dangers de la route) – Montant identique à 2015 → 170 Euros
  - Subvention allouée à l'USM destinée à aider le club à maintenir son niveau d'activités en raison d'une hausse des frais de licence, d'arbitrage → 1.000 Euros
  - Dispositif de soutien à l'investissement public local mis en place par l'Etat. Crédits destinés aux communes bourgs-centres et dans certains domaines. Dans le cadre de la rénovation thermique, une demande est déposée pour le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville (anciennes, et avec un simple vitrage), cela entraînerait des économies d'énergie et un meilleur confort.
  - Création de 2 emplois à temps complet :
    - . Au 1<sup>e</sup> Mars : un poste d'adjoint technique 2<sup>nde</sup> classe (espaces verts – entretien cimetière)
    - . Au 1<sup>er</sup> Avril : un poste de rédacteur (services administratifs) – Remplacement d'une mutation.

\*\*\*\*\*

- Pour Info : Remerciements des Compagnons de la Bignotte pour la présence des élus à la fête et l'aide matérielle apportée par la commune.

\*\*\*\*\*

- Travaux :

- Aménagement Place de la République un peu perturbé en raison de la météo
- Busage de fossés aux Fourniers (vers nouvelles constructions).
- Rue de Montgacon – Nettoyage du fossé (curage)
- Travaux de serrurerie à la Salle Jupiter (vers tribunes)
- Travaux de Voirie – Rues des Marzelles et du Trésor : Début de chantier le 1<sup>er</sup> mars par Eurovia
- Travaux d'assainissement aux Vaures – Consultation en cours.
  
- Denis DUPIC demande où en est la procédure concernant les entreprises défailtantes intervenant sur la maison du Pont – Monsieur le Maire indique que le dossier est réglé administrativement pour celle relative au lot « Electricité » ; pour la 2<sup>ème</sup>, (lot « Peinture ») le liquidateur n'a pas encore porté à notre connaissance sa décision.

\*\*\*\*\*

- **Commission Affaires Scolaires et Solidarité : Lucette BREGEON – Adjointe**

- Délibérations ci-après adoptées :

- Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles : Coût par élève : Année 2015
  - Maternelle = 1214,25 €
  - Primaire = 575,07 €

Ces sommes seront mises en recouvrement auprès des communes ayant des élèves scolarisés au Groupe Scolaire Anatole France

- Crédits alloués pour les fournitures scolaires : suite à la demande de Madame ZAÏDÏ – Directrice, les montants votés en 2015 sont reconduits comme suit :
  - Primaire : 32 €uros
  - Maternelle : 29 €uros
  - Sorties Scolaires : 18 €urosEt un forfait de 250 €uros pour le bureau.

- Vente de crêpes les 11 et 12 Février (dans le cadre des activités liées au Mardi gras).
- La commission s'est réunie Mercredi 24 février.
- Bilan financier de la cantine
  - Recettes = 58.596,70 € (vente de tickets)
  - Dépenses = 84.117,94 € (Achat des repas – Personnels – Eau – Electricité...) soit 25.521,24 € restant à la charge de la commune – 1,88 €/repas

\*\*\*\*\*

- A la rentrée, une opération anti-gaspi sera mise en place à la cantine.

\*\*\*\*\*

- L'organisation d'une marche rose (contre le cancer du sein) le 9 octobre prochain en partenariat avec la ligue.

- **Commission Développement Culturel : Yolande BURETTE – Adjointe**

- Expositions : Céramique de Terre d'Eve (sculpture) et peinture de Caroline STOJECKI jusqu'au 6 mars.
- Animations pour les enfants pendant les vacances : une malle « Musique du Monde » a été mise à disposition par la Médiathèque Départementale. Elle a été complétée par l'Intervention d'un

professeur de musique. Un second atelier photos a été animé par Mr Bisanti.

- 11 Mars → Printemps des poètes
- Mercredi avant Pâques (23 mars), une animation autour des œufs sera réalisée par les membres de la commission.

- **Commission Sports et Associations : Yves RAILLÈRE – Adjoint**

- La Commission s'est réunie le Mercredi 10 février pour parler du forum des associations qui sera organisée à la rentrée de septembre.
- Point sur la vie associative :
  - Actuellement période des représentations théâtrales des sociétés Pro-Patria et Jeanne d'Arc
  - Fête des Bignottes les 20 et 21 février
  - USM – Tournoi futsal féminin les 5 et 6 février
- Dépenses de fonctionnement 2015 pour la Halle des Sports (salle URANUS) –
  - Coût horaire de fonctionnement : 26,32 €uros
- La semaine prochaine, une opération « Dix de conduite » est organisée au Collège Louise Michel, en partenariat avec les services de gendarmerie. Elle se tiendra à proximité des Terrains de sports.

- **Commission Animation : Gérard SANCIAUT – Adjoint**

- La commission s'est réunie le Mercredi 24 février. Elle a commencé à travailler sur la préparation de la fête de Septembre et du concours de foie gras.
- Marché du Lundi matin : certains forains ont été un peu déplacés (devant la Caisse d'épargne) pour laisser davantage de place pour le passage des secours notamment.

- **Commission Cadre de vie : Marianne ALZAIX – Adjointe**

- Place de la Mairie : les arbres ont été élagués et deux d'entre eux abattus.
- Des jardinières en bois ont été commandées pour installer devant la salle d'Honneur.
- Projet d'aménagement du square du Poilu : le bureau d'études va présenter très prochainement une 1<sup>ère</sup> esquisse – La Commission sera ensuite amenée à l'examiner.
- Eclairage public : rencontre le 11 février avec le SIEG et CEGELEC. Une extension du réseau a été demandée pour la rue de Montgacon.
- Georges Predalle souhaite que soit mis en place un stop rue de la Croix de Bois.
- Pour des raisons de sécurité à l'égard des élèves de St Joseph, Philippe LE PONT indique qu'il serait souhaitable de revoir le plan de circulation de la rue de la Petite Charme.

- **Commission Information et Communication : David MOURNET – Adjoint**

- Projet d'installation d'un panneau électronique d'information : Plusieurs fournisseurs ont été contactés (Lumiplan – Charvet – Led.com...) – En attente de propositions chiffrées.
- Pour Info : la salle des fêtes a été équipée d'un lave-vaisselle (prix : 2.440,00 € HT).

- **Questions diverses : Monsieur le Maire**

- Invitation au vernissage de l'exposition « La couleur de vivre... après le cancer » le 4 mars à 18 heures 30 à l'espace ligue – Place de la Mairie.

\*\*\*\*\*

- Cérémonie marquant la fin du Conflit en Afrique du Nord : Dimanche 20 mars à 11 heures – Rendez-vous au Monuments aux Morts (Square du Poilu).

\*\*\*\*\*

- Pierre-Edouard Laigo donne lecture d'un texte signé par le groupe d'opposition et annexé ci-après :

Monsieur le Maire répond qu'il porte plainte à chaque fois que des dégradations ou vandalisme sont commis sur les biens appartenant à la Commune. Les faits évoqués, notamment, au niveau des adolescents, sont connus et très regrettables. Les services de gendarmerie ont, depuis quelques semaines, renforcé leur présence sur le territoire et plusieurs interventions ont eu lieu dernièrement. Pour ce qui concerne le paiement des dégradations par les familles concernées, cela a été déjà appliqué.

La séance est levée à 21 heures 45.